



## B-2-13 L'Unité paysagère des vallées transfrontalières de la Thure et de la Hantes



La dépression de la vallée de la Hantes au niveau de Bousignies-sur-Roc.



Le plateau au niveau de Hurtebise coupé par les boisements limitant la vallée de la Hantes.



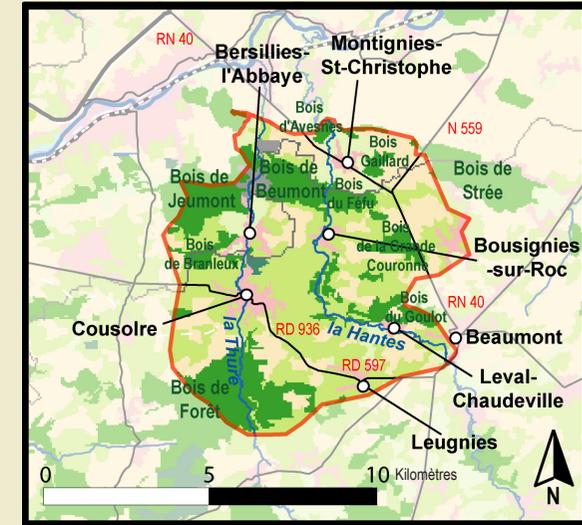
Vallée encaissée à Montignies Saint-Christophe.



La silhouette de Beaumont dominant le plateau et la vallée de la Hantes (RN 596).



La dépression de la vallée de la Thure au niveau de Cousolre.



Cette unité paysagère, située à la frontière, est définie principalement par l'encaissement assez marqué des cours d'eau de la Thure et de la Hantes. Ils sillonnent le plateau presque parallèlement et de façon proche les uns des autres. Les fonds des vallées, occupés principalement par des prairies permanentes sont essentiellement étroits et plats. Le plateau les domine en certains lieux d'une altitude d'environ 80 mètres !

Ces cours d'eau, mais aussi le ruisseau de Sartiau coulent ainsi sans se soucier de la frontière dans une ambiance fortement marquée par les bois et la ruralité. Les espaces boisés occupent certains points hauts du plateau, mais aussi les versants à pente raide. Cette distribution fait que chacun des villages, hameaux ou petits bourgs installés sur les versants des vallées se trouve ainsi isolé visuellement de son voisin. Seul la ville de Beaumont, situé en limite de l'unité, occupe une position originale en belvédère, ce qui le rend perceptible de très loin. Les matériaux du bâti ancien présentent une forte proportion de pierre calcaire. Celle-ci est d'ailleurs toujours exploitée industriellement dans la vallée de la Thure.

L'équilibre des proportions entre les prairies, les haies, les cultures et les bois allié à la topographie marquée, crée les conditions d'un paysage proche du pittoresque.